

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 10 août 2009, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller
France Déry, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Tommy Plamondon, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Daniel Allard, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset et Jean-Yves Piché

Rés. 2009-08-232 : Ouverture de la séance

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-08-233 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point «Affaires nouvelles»:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2009.
4. Correspondance
5. Comptes et état des revenus et dépenses
6. Questions de l'assistance
7. Nomination du maire suppléant.
8. Achat de matériel pour le projet de mise à niveau des infrastructures d'eau

- potable.
9. A) Soumission pour la fourniture et la levée du conteneur de déchets du garage municipal.
B) Soumission pour la fourniture et la levée des divers conteneurs de déchets
 10. Demande de dérogation mineure pour le 120 rue Vallée.
 11. Contrat d'entretien de l'ascenseur de l'Hôtel de Ville
 12. Appel de projets- Programme Ponts et Ponceaux du gouvernement du Québec.
 13. Demande d'aide financière :
 - a. Club 4H de Sainte-Thècle
 - b. Du Centre de Ressources et Promotions du Québec
 - c. Le club de Baseball les Saints de Sainte-Thècle
 - d. L'Aventureux agence d'aventure et découvertes
 14. Demande de disposition du parc Saint-Jean-Optimiste
 - a. Du Club FADOQ
 - b. Loisir Marché Tradition
 - c. Corps de ce cadets 2526 de Mékinac
 15. Adoption du règlement 262-2009 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1.
 16. a) Adoption du plan d'intervention des réseaux d'eau potable, d'eau usée et d'eau pluvial.
b) Demande d'aide financière dans le programme PRECO du Gouvernement du Québec
 17. Soumission pour marquage de la chaussée.
 18. Réparation de l'emplacement du conteneur du garage municipal
 19. Panneau d'affichage pour terrain de camping.
 20. Demande de faire un marché aux puces dans la cour de l'Hôtel de Ville
 21. A) ADMQ/colloque du 3 septembre 2009
B) COMAQ/formation sur le règlement de taxation
 22. Les propriétaires de chalets de la 4ième avenue du Lac Croche Sud/demandent d'être reliés au réseau d'eau potable. (Plan d'ingénieur)
 23. Agrandissement de la bâtisse du 115 rue Lacordaire (COOP)/ingénieur et

soumission

24. Questions de l'assistance
25. Affaires nouvelles :
 - a) Égout de Rolland Magnan, Jean-Paul Robitaille et Marcel Gosselin
26. Ajournement ou levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-08-234 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de juillet 2009

Il est proposé par Daniel Allard, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 6 juillet, tel que rédigé avec les corrections demandées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en juillet 2009

- **Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire**

Le plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées prévoit l'octroi d'une aide supplémentaire de 38 M\$ pour le soutien aux territoires en difficulté. En tant que municipalité dévitalisée, nous sommes admissible à la partie B du volet V du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté* (FSTD). La MRC de Mékinac pourra bénéficier d'une prolongation du FSTD. La brochure *Présentation du Fonds de soutien aux territoires en difficulté* présente différents volets de ce fonds ainsi que leurs principales modalités d'application.

Réception d'un état de dépôt de 41 304 \$ représentant le montant de péréquation auquel la municipalité a droit.

Une rencontre d'information sur les programmes d'aide financière aux infrastructures municipales a eu lieu le 14 juillet 2009. Lors de cette rencontre, plusieurs programmes ont été exploités ; Programme d'infrastructures de loisir, Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées, Tous les programmes Règles communes et Programme de prêts pour les infrastructures municipales liées à l'habitation résidentielle. **(Annexe A)**

Le MAMROT nous invite à participer à l'appel de candidatures de la 14^e édition du prix en infrastructures municipales qui récompense les municipalités québécoises qui ont mis en œuvre des solutions propres à contribuer à la pérennité de leurs infrastructures municipales et à assurer l'optimisation des services aux citoyens. La date limite est le 25

septembre 2009. Les informations sont disponibles à www.ceriu.qc.ca

Réception d'un état de dépôt en date du 31 juillet 2009 d'un montant de 3 637\$, représentant le solde de la compensation tenant lieu de taxes municipales pour l'école Masson et le Foyer de Sainte-Thècle de l'année 2008.

- **Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs**

Le programme Environnement-Plage du gouvernement du Québec a démontré que la Plage Sainte-Thècle est classée dans la catégorie A – Excellente. Ce programme a pour objectif d'informer la population de la qualité bactériologique des eaux de baignade des plages publiques et sécuritaires pour l'ensemble du Québec.

- **Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport**

L'équipe de la Journée nationale du sport et de l'activité physique a changé sa date de la Journée nationale du sport et de l'activité physique. À partir de 2010, ce sera le premier jeudi du mois de mai (soit le 6 mai 2010) que se tiendront les activités organisées plutôt qu'à l'automne. Vous êtes conviés également à participer au *Rendez-vous d'automne* et aux *Plaisirs d'hiver* qui sont de belles opportunités de promouvoir l'activité physique auprès de la population.

- **Ministère du Tourisme**

Le Ministère nous transmet une liste des nouveaux exploitants d'établissement d'hébergement touristique et nous demande de vérifier si ces établissements sont bien conformes à la réglementation de la municipalité dans ce domaine.

- **Ministre des Transports**

Le Ministère des Transports refuse de reprendre son entretien pour la route 352 entre Sainte-Thècle et Saint-Adelphe. La municipalité de Sainte-Thècle est déjà reliée à l'autoroute 40, vers Trois-Rivières ou Québec par des routes du réseau supérieur comme les routes 153 et 155 qui mène à Shawinigan. (**Annexe B**)

Le Ministère des Transports a établi la contribution du ministère à la Corporation de transport adapté de Mékinac à 103 069 \$ pour l'année 2008. Cette contribution comprend un montant de 766 \$ pour l'évolution des coûts de système de 0.77 % ainsi qu'un montant de 2 814 \$ (non récurrent en 2009) pour l'augmentation d'achalandage. 99 489 \$ on déjà été versé, un chèque de 3 580 \$ arrivera sous peu.

Le Ministère nous informe que des prélèvements d'échantillons sur le chemin Lac-du-Jésuite seront réalisés du 28 au 30 juillet 2009. À la hauteur du pont enjambant la Décharge du Lac-du-Jésuite, les travaux entraîneront la fermeture d'une voie sur deux. La circulation se fera en alternance à l'aide de signaleurs, de 7 h à 19 h.

Le Ministère entreprendra des travaux de reconstruction du pont du Lac-Traverse en 2010. On nous soumet un tracé indiquant le chemin de détour durant ces travaux. À noter que ces travaux entraîneraient un détour de 47,6 km. (**Annexe C**)

- **Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice**

Le renouvellement de l'adhésion en tant que membre collaborateur de l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice a bel et bien été renouvelé pour l'année 2009.

- **Banque Scotia**

La Banque Scotia nous informe qu'à compter du 22 août 2009, il sera désormais possible pour ses clients de payer leurs taxes de la municipalité de Sainte-Thècle via le service téléphonique, le système internet et leurs guichets automatiques.

- **Conférence régionale des élus de la Mauricie**

La CRÉ nous présente une affiche intitulée « Bande riveraine au travail » qui permet de démontrer notre implication dans la protection des plans d'eau. Ces affiches sont disponibles avec une tige métallique, à un coût de 1,50\$ plus taxes.

- **Directeur général des élections du Québec**

Des documents de référence sont à la disposition de la personne responsable des votes par correspondance sur le site internet. Ils aideront ainsi à faciliter son déroulement.

- **Éco-no-logique**

L'entreprise Éco-no-logique se spécialise dans la vente au détail de produits durables et écologiques pour bébé et maman dans la région de Mékinac. Elle nous demande si la municipalité s'est dotée d'une politique encourageant l'achat de couches lavables, comme c'est le cas pour Louiseville.

- **Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec**

La FIHOQ nous invite à présenter une candidature au Prix du Ministre en horticulture ornementale. Le document de candidature est joint et on nous informe que la date limite pour présenter une candidature est le 30 septembre 2009. Les renseignements sont disponibles au www.fihoq.qc.ca

- **Héma-Québec**

Une collecte de sang aura lieu le lundi 17 août 2009 de 13h30 à 20h30 à l'Hôtel de Ville de Sainte-Thècle. L'objectif est de 125 donateurs.

- **Madame Isabelle Groleau**

Suite à une rencontre sur le barrage à l'émissaire du Lac-du-Jésuite, madame Groleau nous transmet ses orientations. Elle n'est pas favorable à la vente du terrain. La servitude lui semble un bon compromis pour la réfection du barrage. Cependant, si les gouvernements du Québec et du Canada exigent la possession du terrain, elle serait prête à discuter des modalités de vente du terrain à la municipalité. Elle nous demande de lui indiquer les personnes responsables du dossier au niveau du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral pour qu'elle puisse évaluer la pertinence de la vente du terrain. (Annexe D)

- **MRC de Mékinac**

La MRC nous informe que la CRÉ dévoilera sous peu un programme de financement pour la réfection de ponts et ponceaux majeurs sur les terres du domaine public. Les infrastructures retenues ainsi que la proportion d'aide seront les suivantes : pour les ponts jusqu'à 80 % des coûts encourus pour les matériaux et la main d'œuvre et pour les ponceaux, 100% des coûts d'achats des matériaux. Le formulaire de demande d'aide financière sera disponible à la CRÉ d'ici quelques semaines.

- **PAL**

Cet été, les parents des enfants participant au PAL, ont voté pour le lieu le plus adéquat où devrait débiter le PAL. 16 parents ont voté pour que le PAL débute au Centre de loisir Éric Bédard le matin contre 3 parents qui préféraient que cela débute au Parc St-Jean-Optimiste.

- **Postes Canada**

Le tarif de base des lettres de Poste Canada augmentera de trois cents, à partir du 11 janvier 2010. Une augmentation de deux cents supplémentaires chaque année (soit entre 2011 et 2014) est aussi à prévoir. Les entreprises seront assurées de tarifs prévisibles pour les cinq années avenir. Un rabais de trois cents du tarif de base des lettre sera appliqué au compte de la municipalité au premier 1000 \$ ou moins d'achats Poste-lettres en 2010. Il sera appliqué au compte commercial et sera versé chaque mois.

Réception du magazine « Succès direct » de Postes Canada racontant des cas d'entreprises qui utilisent le pouvoir du publipostage pour un marketing réussi.

- **Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie**

Les représentants de Raymond Chabot Grant Thornton ont rencontré les représentants des municipalités membres de la Régie, les membres du Conseil d'administration ainsi que les gestionnaires. Les commentaires recueillis lors de cet exercice suggèrent une remise en question du modèle de gouvernance de la Régie. Le mandat de RCGT a donc été élargi pour couvrir cette dimension organisationnelle. Une fois que toute l'information

sera conciliée, ces consultants travailleront avec la Régie pour établir les orientations de celle-ci. Il s'en suivra une planification sur 5 ans incluant les volets financiers et investissements.

La Régie nous transmet une lettre qui a été envoyée aux producteurs agricoles concernant la nouvelle procédure pour la récupération des plastiques de ferme. Maintenant, ce sont uniquement les plastiques qui sont blancs des deux côtés et qui ne sont pas très souillés qui sont récupérables et qui doivent être déposés dans un sac transparent multitroué près du bac de recyclage.

- **Santé et Services sociaux du Québec**

Pandémie influenza a H1N1 et les services préhospitaliers : déclaration de la phase 6 (pandémie : transmission accrue et durable, à l'échelle mondiale) par l'organisation mondiale de la santé (OMS). Cette annonce n'affecte pas les procédures actuelles de la Santé et des Services sociaux du Québec.

- **Société d'Habitation du Québec**

La société d'habitation du Québec reconnaît que la mise en œuvre du Plan québécois des infrastructures implique un investissement substantiel de la part de certaines municipalités. Par conséquent, la contribution municipale reliée aux dépenses de nature capitalisable sera répartie sur une période d'amortissement de 20 ans à laquelle s'ajouteront les frais de financement inhérents. Cet exercice se limite uniquement aux ensembles immobiliers pour lesquels le coût des travaux est égal ou supérieur à une moyenne de 2 000 \$ par logement.

Réception d'une invitation à participer à la troisième édition du Rendez-vous de l'habitation le 5 octobre prochain à l'hôtel Delta de Trois-Rivières qui se tiendra sous le thème « Quand l'économie est au rendez-vous ».

- **Sûreté du Québec**

Le colloque régional sur « La gestion de la vitesse... un défi à partager ! » se tenait le mardi 2 juin à Nicolet. Les documents relatifs à ce colloque nous sont présentés.

Le poste de la MRC de Mékinac nous transmet des prospectus « Nouvelles en bref » de la Sûreté du Québec.

- **Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie**

La Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (TCMFM), avec la collaboration du Forum de jeunesse Mauricie (FJM) et du Ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire (MAMROT), vient de terminer une tournée des MRC de la Mauricie et nous présente son document powerpoint contenant les différentes préoccupations qu'ils portent en terme de démocratie

municipale.

Rés. 2009-08-235: Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de juillet 2009

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-08-236 : Approbation des comptes

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de juillet 2009 au montant de 228 378.43 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

L'état des revenus et dépenses au 30 juillet 2009 est remis aux membres du conseil ainsi qu'un estimé au 31 décembre 2009.

Questions de l'assistance

Lise St-Amand dit qu'il y a un mur dans le local de l'AFEAS dont la peinture est écaillée. Elle demande aussi que les marchands qui ont fermé leur commerce de faire enlever leur annonce publicitaire.

Roger Bacon dit que la cour du Centre de Loisir Éric Bédard est encore en boue lors de pluie.

Rés. 2009-08-237: Nomination du maire suppléant

Il est proposé par Daniel Allard, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle nomme Tommy Plamondon, conseiller au siège numéro 4,

- a) maire suppléant pour les trois prochains mois.
- b) substitut du maire, en cas d'absence, pour participer aux assemblées de la M.R.C. de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-08-238: Soumission de matériaux pour la mise à niveau des infrastructures d'eau potable

CONSIDÉRANT que deux soumissionnaires ont déposé des offres pour la pose et

fourniture de matériaux soient :

CHEM-ACTION INC : au coût de 71 400.00 \$ taxes en sus
PROMINENT FLUID CONTROLS LTD : au coût de 85 030.00 \$ taxes en sus

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de CHEM-ACTION INC. au montant de 71 400.00 \$ taxes en sus pour la pose et la fourniture d'équipements

- a) La station de pompage de la source d'eau potable :
 - un système de dosage, l'entreposage de l'hypochlorite de sodium, un système d'analyse, un dosage de chaux/CaCO₃, la préparation de la solution de neutralisation et un transmetteur de pression.
- b) Au réservoir d'eau potable :
 - un système de dosage, l'entreposage de l'hypochlorite de sodium, un débitmètre, un système d'analyse et un système de retour d'eau.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-08-239: Soumission pour la fourniture et la levée du conteneur de déchets du garage municipal

CONSIDÉRANT que les soumissions présentées pour la fourniture et la levée du conteneur de déchets du garage municipal sont :

- Services Matrec Inc. : 395.00 \$ la levée
- Service Cité Propre : 205.00 \$ la levée
- J.Y. Martel Transport Inc. : 165.00 \$ la levée

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de J.Y. Martel Transport Inc. au montant de 165.00\$ taxes en sus, pour la période du 1^{er} octobre 2009 au 31 décembre 2009, pour la fourniture et la levée du conteneur de déchets du garage municipal

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-08-240: Soumission pour la fourniture et la levée de divers conteneurs de déchets

CONSIDÉRANT que une seule soumission a été déposée pour la fourniture et la levée de divers conteneurs de déchets soit de :

- Services Matrec Inc. : 2 069.60 \$ par mois

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Services Matrec Inc. au montant de 2 069.60\$ par mois taxes en sus, pour la

période du 1^{er} octobre 2009 au 31 décembre 2009, pour la fourniture et la levée de divers conteneurs de déchets.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-08-241: Demande de dérogation mineure pour le 120 rue Vallée

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure de Madame Guylaine Cloutier pour un immeuble situé au 120 rue Vallée à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure est pour permettre une marge avant de 6.98 mètres au lieu de 7.6 comme stipulé dans la grille de spécifications à la zone 62 RA du règlement de zonage 8-90;

CONSIDÉRANT que le comité d'urbanisme a étudié cette demande et suggère l'acceptation de cette dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte la dérogation mineure pour l'immeuble situé au 120 rue Vallée à Sainte-Thècle (lot 88-c-7) comme suit :

- Permet un empiètement de 0.62 mètre dans la marge avant.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-08-242 : Ascenseurs Thyssenkrupp (Canada) Ltée/contrat d'entretien du monte personne

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Ascenseurs Thyssenkrupp (Canada) Ltée au montant de 221.70 \$ par mois pour l'entretien du monte personne de l'Hôtel de Ville de Sainte-Thècle et autorise le directeur général /secrétaire trésorier à signer le contrat pour et au nom de la municipalité de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-08-243 : Demande d'aide financière pour le remplacement du ponceau du chemin Canton de LeJeune

CONSIDÉRANT le nouveau programme d'aide financière du Gouvernement du Québec pour le maintien de l'accessibilité aux terres du domaine de l'état à vocations faunique et multiresource;

CONSIDÉRANT que le chemin du Canton-de Le Jeune donne accès au territoire public du gouvernement dans la municipalité de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT qu'un ponceau à la décharge du lac Magnan dans le chemin du Canton-de Le Jeune est en très mauvais état et qu'il doit être remplacé;

CONSIDÉRANT que le coût de remplacement de ce ponceau est estimé à 50 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- demande d'aide financière dans le cadre du programme de maintien de l'accessibilité aux terres du domaine de l'état à vocations faunique et multiresource à la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie en collaboration avec la direction régionale du ministère des Ressources Naturelles et de la Faune (MRNF) pour remplacer un ponceau à la hauteur du lac Magnan dans le chemin du Canton-de Le Jeune à Sainte-Thècle afin d'améliorer l'accès au territoire public de notre municipalité.
- autorise le Maire Alain Vallée à signer pour et nom de la municipalité le formulaire de demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-08-244 : Demande d'aide financière du Club 4H de Sainte-Thècle et la salle Aubin

CONSIDÉRANT que le Club 4H de Sainte-Thècle est le 16 octobre 1959 donc il y a 50 ans;

CONSIDÉRANT que le Club 4H de Sainte-Thècle désire souligner cet événement en organisant un rassemblement d'anciens et nouveaux membres;

CONSIDÉRANT que le Club 4H de Sainte-Thècle aurait besoin de la salle Aubin et aussi une aide financière pour réaliser ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 100.00 \$ au Club 4H pour l'organisation de leur 50^{ième} année d'existence à Sainte-Thècle ainsi que la gratuité de la salle Aubin pour cette activité du 17 octobre 2009.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande de commandite ou de publicité du Centre de Ressources et Promotion du Québec

Le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande de commandite; car il se concentre sur les organismes locaux pour donner des commandites.

Le club de baseball Les Saints de Sainte-Thècle demande une aide financière pour la confection de panneaux rendant hommage à deux valeureux bâtisseurs du baseball dans notre municipalité

Le conseil municipal trouve la demande du club baseball Les Saints de Sainte-Thècle trop onéreuse soit montant de 600.00 \$ pour la confection de panneaux rendant hommage à deux valeureux bâtisseurs du baseball dans notre municipalité et informe le club qu'il n'accordera pas d'aide financière pour la confection de ces panneaux.

Demande de commandite de L'Aventureux agence d'aventure et de découvertes

Le conseil municipal n'accorde pas de commandite à L'Aventureux agence d'aventure et de découvertes. Il se concentre sur la promotion locale et sur le site internet de la municipalité.

Rés. 2009-08-245 : Demande de disposition du parc Saint-Jean-Optimiste de divers organismes

CONSIDÉRANT que divers organismes demandent de pouvoir disposer des équipements du parc Saint-Jean-Optimiste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de fournir gratuitement les services demandés (électricité, toilettes, tables, etc....) du parc Saint-Jean-Optimiste comme suit :

- Au club FADOQ de Sainte-Thècle pour le dîner de leur association qui aura lieu le mardi 18 août 2009 ou le lendemain en cas de pluie.
- Aux Loisirs du Marché Tradition du Lac-aux-Sables pour faire un souper et une soirée pour leur association qui aura lieu le samedi 22 août 2009.
- Au corps de cadets 2526 Mékinac pour faire une épluchette de blé dinde dans le cadre des retrouvailles des cadets qui étaient parti en camp à Valcartier ou en Ontario et qui aura lieu le dimanche 23 août 2009.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
M.R.C. DE MÉKINAC

RÈGLEMENT 262-2009 : Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

ATTENDU qu'avis de motion a été présenté à la séance ordinaire du 6 juillet 2009

RÉSOLUTION 2009-08-246

Il est proposé par Tommy Plamondon
Et appuyé par André Lacombe

Que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Thècle décrète ce qui suit :

1. Pour l'application du présent règlement, on entend par :
 - 1° « client » : une personne qui souscrit un service téléphonique dans un but autre que d'effectuer de nouveau la fourniture à titre de fournisseur de services de télécommunication;
 - 2° « service téléphonique » : un service de télécommunication qui remplit les deux conditions suivantes :
 - a) il permet de composer le 9-1-1 pour joindre directement ou indirectement un centre d'urgence 9-1-1 offrant des services au Québec;
 - b) il est fourni, sur le territoire de la municipalité locale, par un fournisseur de services de télécommunication.

Lorsqu'un fournisseur de services de télécommunication réserve un de ses services téléphoniques pour sa propre utilisation, il est réputé, quant à ce service, un client visé au paragraphe 1° du premier alinéa.

Pour l'application du sous-paragraphe b du paragraphe 2° du premier alinéa, le service de communication est réputé fourni sur le territoire de la municipalité locale lorsque le numéro de téléphone attribué au client pour l'utilisation du service comporte un indicatif régional du Québec.

2. À compter du 1^{er} décembre 2009 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,40 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.
3. Le client doit payer la taxe pour chaque mois au cours duquel il reçoit, à un moment quelconque, un service téléphonique.
4. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

Secrétaire-trésorier

maire

Rés. 2009-08-247 : Adoption du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées de la Municipalité de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que les Consultants MESAR Inc. ont déposé au bureau municipal deux copies du rapport et le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées pour notre municipalité;

CONSIDÉRANT que le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées reflète bien l'état des réseaux d'eau potable, d'égout et de la chaussée de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le rapport et le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées préparé par les Consultants MESAR Inc. numéro de projet 11537 et daté d'août 2009.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-08-248 : Demande d'aide financière au Gouvernement du Québec/programme PRECO

CONSIDÉRANT que les Consultants MESAR Inc. ont déposé au bureau municipal le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées en août 2009 et que le conseil municipal a adopté;

CONSIDÉRANT que suite à l'étude de notre plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées, plusieurs travaux devront être réalisés à court terme;

CONSIDÉRANT que le 26 mars 2009, les gouvernements du Canada et du Québec ont signé deux ententes en infrastructures;

CONSIDÉRANT que des travaux, réalisés dans la Municipalité de Sainte-Thècle, pourraient bénéficier du programme d'aide financière pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Présente une demande d'aide financière de 5 038 500.00 \$ dans le cadre du programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO) à la Ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire pour réaliser les travaux suivants:
 - o Municipalisation des conduites d'égout privé et la réfection des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, du trottoir, ainsi que la chaussée sur la rue

- Saint-Gabriel. Le coût estimé est de 843 500.00 \$.
- Municipalisation des conduites d'égout privé et la réfection des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, du trottoir, ainsi que la chaussée sur la rue Villeneuve. Le coût estimé est de 810 000.00 \$.
 - Municipalisation des conduites d'égout privé et la réfection des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, du trottoir, ainsi que la chaussée sur la rue Saint-Jean. Le coût estimé est de 730 000.00 \$.
 - Municipalisation des conduites d'égout privé et la réfection des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, du trottoir, ainsi que la chaussée sur la rue Masson. Le coût estimé est de 1 300 000.00 \$.
 - Municipalisation des conduites d'égout privé et la réfection des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, du trottoir, ainsi que la chaussée sur les rues de la Montagne, Vallée et Carré Proteau. Le coût estimé est de 1 355 000.00 \$.
- Les travaux mentionnés plus haut respectent les critères d'admissibilité indiqués dans le Guide révisé sur le Programme de renouvellement des conduites (PRECO).
- Louis Paillé, directeur général et secrétaire-trésorier est nommé répondant de la municipalité pour la demande d'aide financière pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO) et est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité, tout document concernant cette de requête.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-08-249: Marquage de la chaussée dans divers chemins et rues de la municipalité

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Linco Inc. pour le marquage de la chaussée dans divers chemins et rues de la municipalité au montant de 4 738.24 \$ plus taxes

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-08-250 : Réparation de l'emplacement des conteneurs au garage municipal

CONSIDÉRANT que le fond de l'emplacement des déchets est en gravier et que déchets se retrouve souvent au fond;

CONSIDÉRANT que lors du nettoyage le gravier doit être enlevé et envoyé au site d'enfouissement ce qui entraîne des coûts pour la municipalité;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal a préparé un estimé pour aménager cet emplacement en ciment ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'inspecteur municipal à effectuer la réparation de l'emplacement des conteneurs du garage municipal au coût estimé à 4 210.00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-08-251 : Panneau d'affichage pour le terrain de camping (Domaine Lac et Forêt)

CONSIDÉRANT que les propriétaires du camping Domaine Lac et forêt de Sainte-Thècle demande d'être identifié dans le village afin que les campeurs puissent trouver leur terrain de camping facilement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'inspecteur municipal à ajouter un affiche indiquant la direction et la distance à parcourir pour se rendre au terrain de camping Domaine Lac et Forêt et ce sur le panneau indiquant les commerces situé au coin des rues Masson et Saint-Jacques à Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-08-252 : Katia Tousignant et Claude Paquin demande de faire un marché aux puces dans la cour de l'Hôtel de Ville pour financer leur projet du Rallye des Gazelles

CONSIDÉRANT que la municipalité avait dit qu'elle encouragerait les activités de financement de Katia Tousignant et Claude Paquin pour leur projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter la cour de l'Hôtel de Ville, le dimanche 23 août 2009, à Katia Tousignant et Claude Paquin afin de faire un marché aux puces pour financer les dépenses de leur participation au Rallye des Gazelles.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-08-253 : ADMQ/Colloque de zone

Il est proposé par France Déry, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise Louis Paillé, directeur général au colloque de zone de l'ADMQ qui se tiendra le jeudi 3 septembre 2009 à la brasserie Nouvelle France de Saint-Alexis-des-Monts. Les frais d'inscription et de déplacement seront payés par la Municipalité de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-08-254 : COMAQ/Formation sur le règlement de taxation

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise Valérie Fiset, directrice générale adjointe à assister à la formation de la COMAQ sur le règlement de taxation qui se tiendra le 17 septembre 2009 à Drummondville. Les frais d'inscription et de déplacement seront payés par la Municipalité de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-08-255: Les propriétaires de chalets de la 4^{ième} avenue du Lac Croche Sud/demandent d'être reliés au réseau d'eau potable (Plan d'ingénieur)

CONSIDÉRANT les propriétaires de chalets de la 4^{ième} avenue du Lac Croche Sud désirent être reliés au réseau municipal d'eau potable;

CONSIDÉRANT que sept (7) des dix (10) propriétaires concernés ont signé une demande d'être raccordés au réseau municipal d'eau potable;

CONSIDÉRANT que le conseil doit mandater un ingénieur pour réaliser les plans et devis pour la construction du réseau d'eau potable desservant les propriétés de la 4^{ième} avenue du Lac Croche Sud à Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande à la firme d'ingénieur les consultants MESAR Inc. de nous fournir un coût pour la préparation les plans et devis de la construction du réseau d'eau potable pour desservir les propriétaires de chalets de la 4^{ième} avenue du Lac Croche sud.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-08-256: Agrandissement de la bâtisse du 115 rue Lacordaire (COOP) ingénieur et soumission

CONSIDÉRANT la proposition des Consultants MESAR pour la préparation des plans et devis de l'agrandissement de la bâtisse municipale du 115 rue Lacordaire à Sainte-Thècle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte la proposition des consultants MESAR Inc. du coût des honoraires pour réaliser la phase «plans et devis définitifs» pour l'agrandissement de la bâtisse du 115 rue Lacordaire Sainte-Thècle au coût de 13 400 \$ et de 3 900 \$ pour la phase «services durant la construction».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Justin Mongrain demande des explications sur la demande de panneau pour le camping Domaine Lac et Forêts.

Léonce Plamondon demande des explications sur l'agrandissement de la bâtisse du 115 rue Lacordaire louée à la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle.

Gaston Groleau demande si le conteneur n'ayant pas de couvercle dans le chemin du lac du Jésuite a été réparé. La réponse est oui.

Roger Bacon demande des explications sur le règlement concernant l'accès au débarcadère du Parc Saint-Jean-Optimiste et aussi la date que le Canadien National réparera le pont dans le chemin Petit Saint-Georges.

Affaires nouvelles :

Rés. 2009-08-257 : Égout de Rolland Magnan, Jean-Paul Robitaille et Marcel Gosselin

CONSIDÉRANT que l'égout des 3 propriétaires cités plus haut étaient bloqués par des racines d'arbres dans le parc Saint-Jean-Optimiste;

CONSIDÉRANT que cette conduite date d'environ 50 ans et est désuète ;

CONSIDÉRANT que la municipalité construira une nouvelle bâtisse dans le parc Saint-Jean-Optimiste bientôt et branchera l'égout sanitaire dans cette conduite ;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été exécutés par la municipalité dans le parc Saint-Jean-Optimiste pour remplacer cette conduite et les coûts ont été de 2 803.46 \$ incluant les matériaux, la machinerie et la main d'œuvre ;

CONSIDÉRANT que les travaux bénéficieront dont aux 3 propriétaires en plus de la Municipalité de Sainte-Thècle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu majoritairement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle partage le coût des travaux comme suit :

-Charge à chaque propriétaire branché sur le réseau le quart (25%) du tuyau d'égout (673.14 \$) et de la machinerie (889.97 \$) pour un montant total de 1 563.11 \$ divisé par 4 soit 390.78 \$ par propriétaire.

-Le reste des dépenses sera à la charge de la municipalité soit un regard (647.25\$) et la main d'œuvre (593.10 \$) pour un montant total de 1 240.35 \$.

Jacques Tessier conseiller se prononce contre cette résolution.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

Daniel Allard, conseiller, demande au maire d'expliquer si la boulangerie Germain est

fermée et pourquoi.

Alain Vallée, maire, dit qu'il est au courant que la Boulangerie Germain est fermé ; mais ne connaît pas les détails, ni les raisons de cette fermeture.

Alain Vallée, maire, lit un courriel envoyé par Madame Caroline Poisson, par lequel elle demande de remercier publiquement les bénévoles Manuella Perron et Katie Robitaille qui ont organisées du baseball durant la saison estivale pour faire bouger nos jeunes.

Le conseil envoie une lettre de remerciement à ces deux bénévoles ainsi qu'à Julie Béland et Sonia Fiset qui ont organisées du soccer durant la saison estivale.

Rés. 2009-08-258: Levée de la séance

À 20 h 45, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Secrétaire-trésorier

Maire